

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE STE-AGATHE-EN-DONZY**

Séance du 27 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-sept mai à 20 h 30  
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,  
S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
Sous la présidence de Monsieur COASSY Bruno, Maire.  
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Etaient présents :

M. PRUD'HOMME Daniel	Mme MAUGÉ Solange
M. GAGNAIRE Bernard	M. GUEDON Serge
M. QUÉRAT David	Mme MATTANA Nathalie
M. RABUT André	Mme MILLET Sabine

Excusées : Mme RONDEPIERRE Sandrine, Mme REY Paule Maryse

Secrétaire de séance : M. GAGNAIRE Bernard

**Objet : CESSION DE TERRAIN A LA COMMUNE A TITRE GRATUIT**  
2022.04.05

Afin de réaliser l'opération d'urbanisme consistant à viabiliser deux parcelles de terrain, dans la continuité du lotissement communal de La Roche, sur les parcelles A 169 et A 687, la SCCV ZENITH représentée par M. COLLON Philippe propose de rétrocéder à la commune une parcelle de 251 m<sup>2</sup>, qui constituera à terme une voie communale desservant lesdites parcelles.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré :

ACCEPTE la rétrocession à titre gratuit de la parcelle d'une superficie de 251 m<sup>2</sup> issue de la division de la parcelle A 169, tel que représenté dans le plan de division annexé à la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de cession qui sera passé à l'étude de Maître GEYSSANT, notaire à BALBIGNY ;

DIT que les frais de rédaction des actes de cession sont à la charge du propriétaire actuel des parcelles, soit M. COLLON Philippe.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Fait à STE-AGATHE-EN-DONZY, le 21 juillet 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201964-20220527-20220405-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/07/2022

Affichage : 26/07/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

